

Plan de Prévention des Risques Miniers de Sainte Foy l'Argentière

DREAL Rhône-Alpes / DDT 69

**Réunion publique du 24 juin 2014
à Sainte Foy l'Argentière**



PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Plan de la Présentation

- 1 – Contexte minier important en France
- 2 – Notions importantes
- 3 – Le PPRM : un outil de prévention
- 4 – Le PPRM : son élaboration
- 5 – Prescription du PPRM de Sainte Foy l'Argentière
- 6 – Étude des aléas
- 7 – Étude des enjeux
- 8 – Calendrier prévisionnel

1 – Un contexte minier important en France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Une longue histoire minière

Depuis le néolithique (mines métalliques celtiques et gallo-romaines)

Petites exploitations peu profondes

XIX^{ème} : développement des grands bassins

▼ XX^{ème} : diversification, approfondissement, extinction

Un retour à l'état initial impossible

Les modifications profondes :

- Topographie
- Sous-sol
- Hydrologie

Mais aussi géographiques et culturelles (urbanisation)

Un problème national d'acuité différente selon les régions

Grande variabilité dans :

- La répartition des 5000 titres miniers recensés
- L'importance des productions exploitées
- Les surfaces et populations concernées
- Les impacts socio-économiques générés

Problématique de la disparition des exploitants

- Acceptabilité du risque pour la population
- Besoins accrus d'aménagement du territoire
- Perte de mémoire



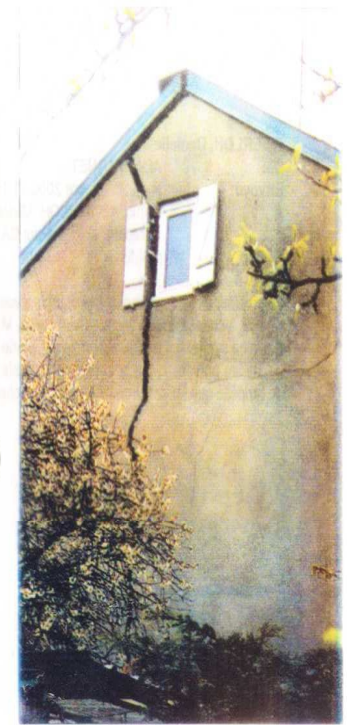
Stratégie de l'État

Suppression des nuisances et réduction des risques à l'arrêt de l'exploitation :

→ Renforcement de la procédure d'arrêt des travaux miniers
(loi du 03/01/1992 ; loi du 15/07/1994)



A
U
B
O
U
E



*Novembre 1996
rue de Metz*

**VILLE
SINISTREE**



3.001

Stratégie de l'État

Pérennité des problèmes de l'après-mine :

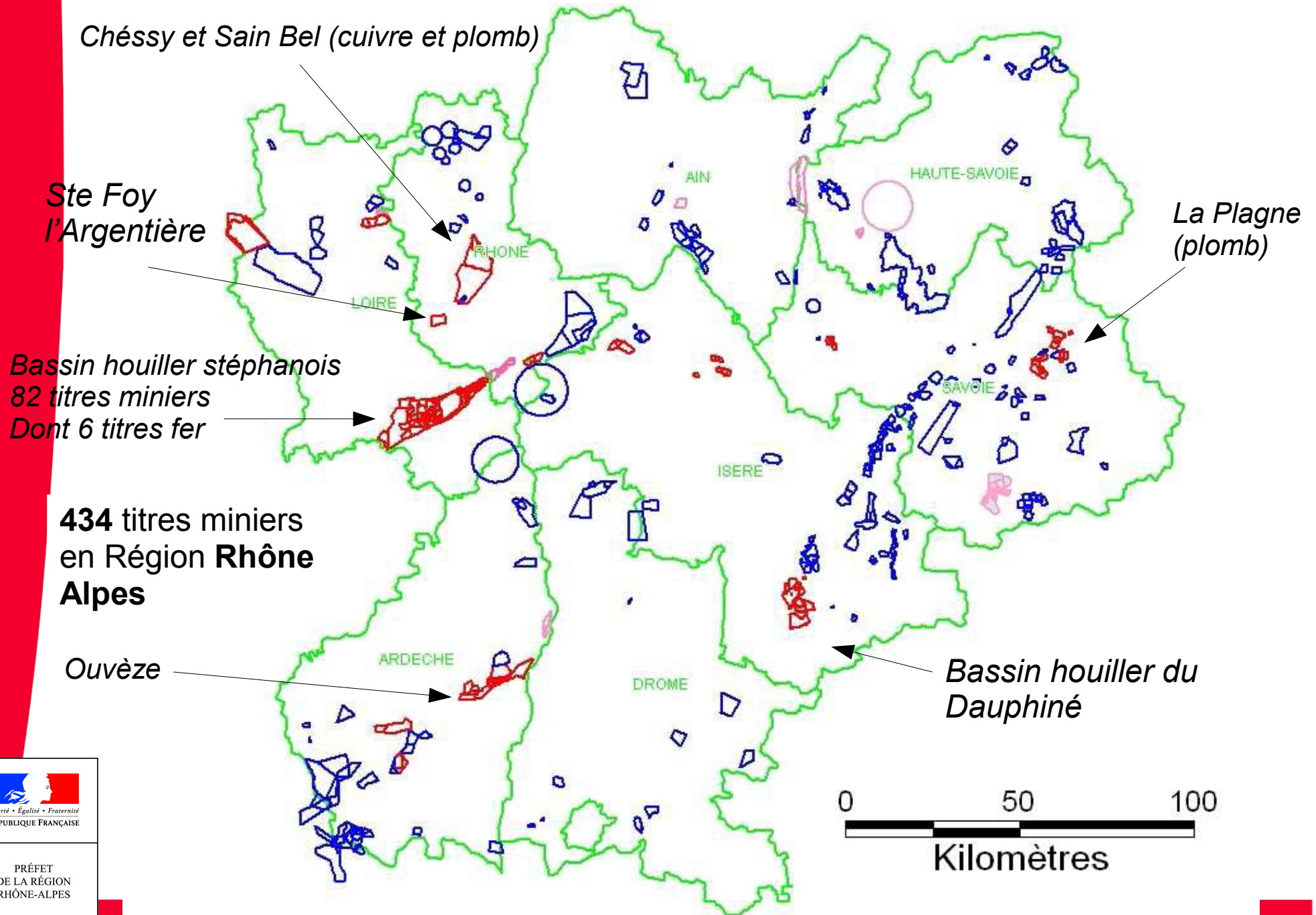
Loi du 30 mars 1999

- Extension de la responsabilité de l'exploitant dans le temps et l'espace
- Mise en place de la surveillance si le risque est non traitable, reprise par l'État à l'arrêt de la concession
- Plans de Prévention des Risques Miniers (décret du 16 juin 2000)

Création de structures (Géodéris et DPSM)

- Rassembler les compétences
- Développer les connaissances
- Disposer de moyens opérationnels
- Conserver l'information et la mémoire

Contexte minier Rhône alpin



Des désordres d'actualité...

Exemples de désordres miniers survenus en 2013 en France (parmi 21 événements recensés) :

- Fontis de 13 m de diamètre à Montjean-sur-Loire (49) en octobre 2013 →
- Gros effondrement (5 x 5 x 5 m) sur chambre vide mine Perchblende Mallièvre à La Chapelle-Largeau (79) en janvier 2013
- Fontis 1 m de diamètre, > 6 m de profondeur sur travers-bancs à La Ferrière-aux-Etangs (61) en août 2013
- Effondrement d'une tête de puits remblayé sur plancher (5 x 4 m, prof. 10 m) à Saulnot (70) en janvier 2013
- Fontis de 8 m de diamètre dans le jardin d'un particulier à La machine (58) en avril 2013
- Fontis de 1 x 2 m sur travaux supposés à Saint-Genest-Lerpt (42) en janvier 2013
- Fontis sur tête de puits (3 m de diamètre) à Saint Félix de Palières (30) →



2 – Notions importantes : aléas, périmètre, enjeu et risque

Aléa

Aléa : Phénomène dangereux (danger) redouté atteignant une intensité donnée avec une certaine probabilité d'occurrence

- Intensité : ampleur du phénomène (plus ou moins important)

- Probabilité : prédisposition ou sensibilité du site au phénomène

Prédisposition	Très peu sensible	Peu sensible	Sensible	Très sensible
Intensité				
Très limitée				
Limitée				
Modérée				
Elevée				

Aléa

Au titre de la circulaire du 6 janvier 2012

- **Mouvements de terrains** :
 - Effondrement généralisé,
 - Effondrement localisé,
 - Affaissement,
 - Tassement
 - Glissement, chutes de bloc

- **Inondations**
- **Émanation de gaz dangereux**
- **Pollution** des sols ou des eaux
- **Combustion de terrils/échauffement**
- **Émission de rayonnements ionisants**

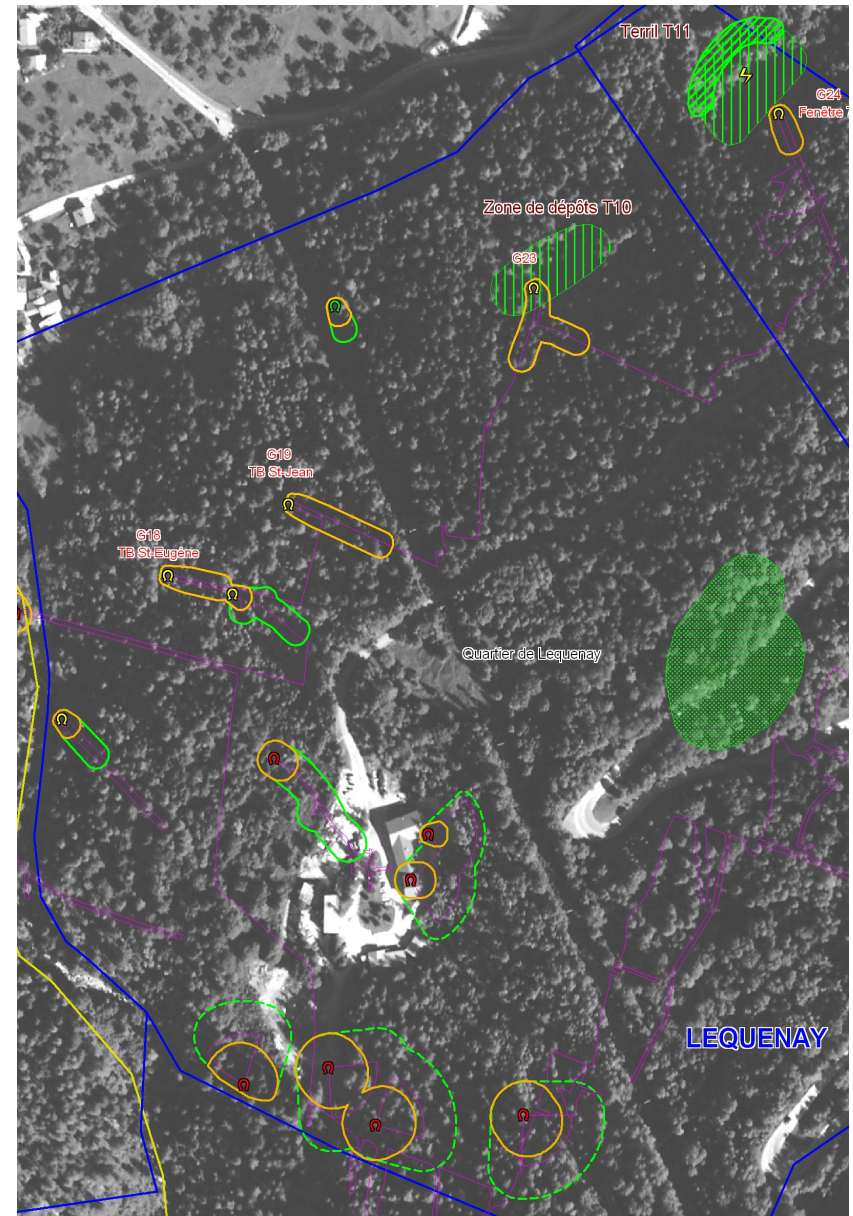


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Aléa

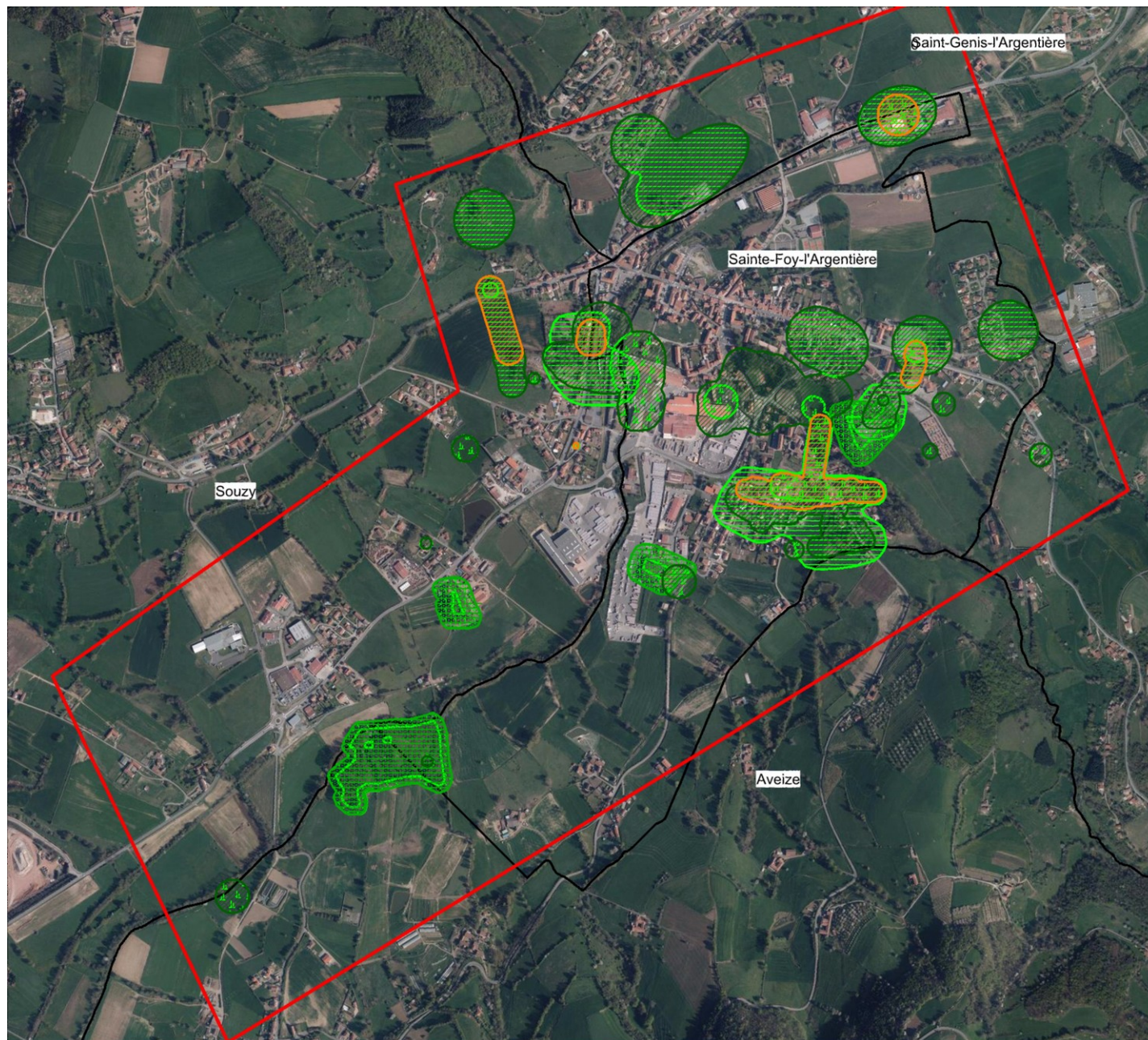
L'aléa est représenté sous forme graphique



Représentation cartographique des aléas

Périmètre d'étude du PPRM

Le périmètre
d'étude =
enveloppe de tous
les aléas



Enjeux



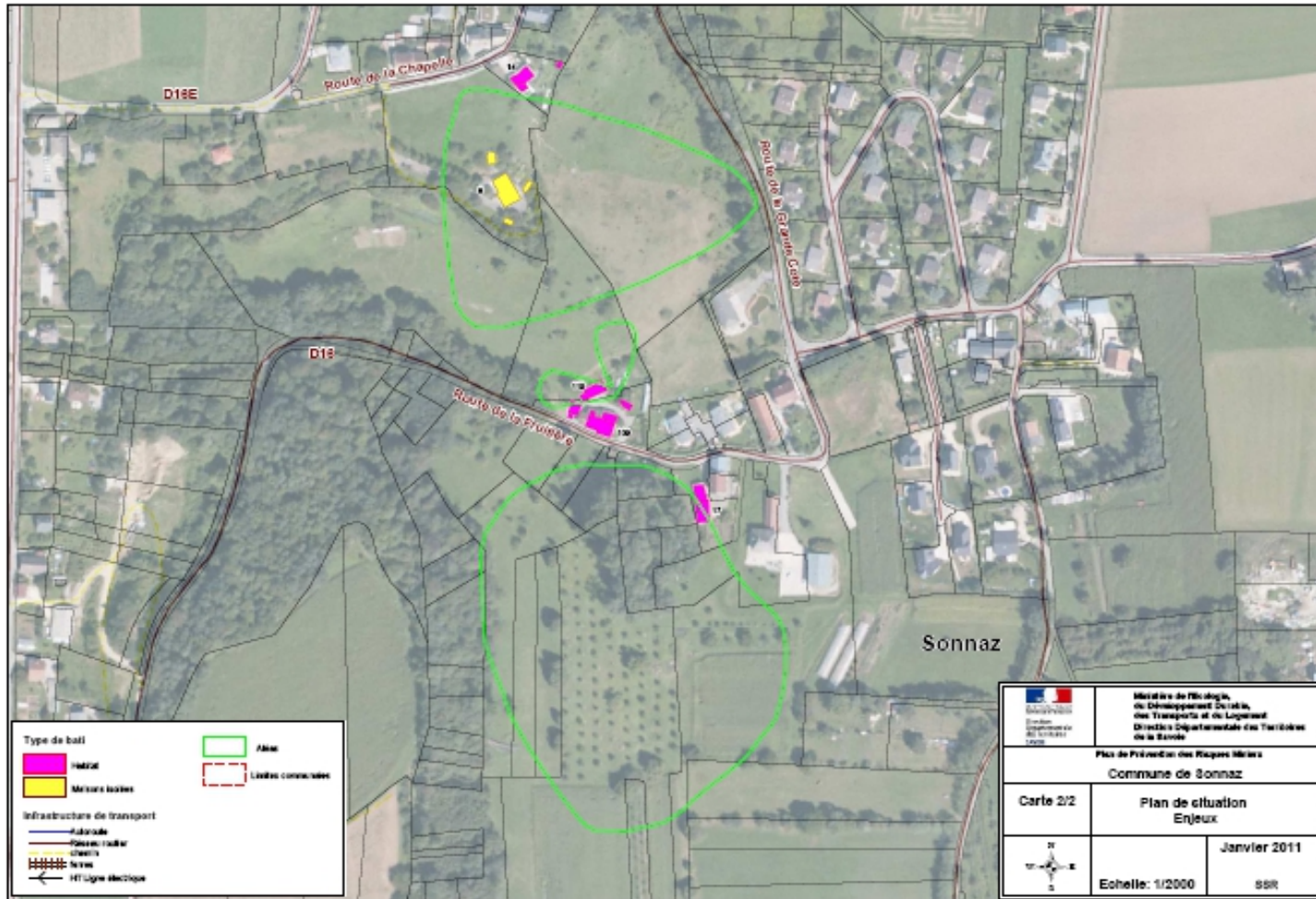
Enjeu : caractérise l'occupation de la surface actuelle ou future.

Un enjeu, c'est :

- l'urbanisation existante dans le périmètre d'étude
- les principaux établissements recevant du public (ERP)
- les infrastructures de transport
- les usages des espaces publics ouverts
- les ouvrages et équipements d'intérêt général

Enjeux

Ils sont reportés sur une carte.



Exemple : Carte des enjeux Sonnaz/Voglans

Risque

Risque : Situation résultant du croisement d'un aléa et d'un enjeu

Exemple de matrice

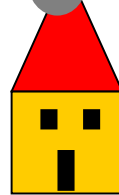
	aléa			
enjeu		fort	moyen	faible
sensible		fort	moyen	faible
peu sensible		moyen	faible	minimal
non sensible		faible	minimal	minimal

DANGER
Potentiel de danger

Risque

Phénomène dangereux = aléa

Enjeu (cible) ou vulnérabilité



3 – Le PPRM : un outil de prévention

Objectif du PPRM ?

1. Un outil opérationnel pour **gérer les risques miniers résiduels au travers de règles d'urbanisme et de construction**

2. Un outil de prévention pour :

- Préserver la **sécurité des personnes**
- Prévenir les **dommages aux constructions**

Encadrement juridique

- Nouveau code minier - article L.174-5
- **Décret** n°2000-547 du 16 juin 2000 :
 - rend applicable la procédure **PPRN**_{prévisibles} définis dans le **CE (R.562-1)** aux PPRM
- Circulaire n°151 du 10 avril 2002 :
 - mise en œuvre des articles L.174-5 (PPRM) et L.174-6 (expropriation) du nouveau code minier
- Circulaire du **6 janvier 2012** sur les **conditions techniques** de l'élaboration des PPRM
- Guide PPRM

Les effets du PPRM

En fonction de l'importance du risque :

- des réglementations relatives aux nouveaux projets :
 - des constructions sous conditions,
 - interdiction de constructions.
- des mesures sur les biens et activités existants,
- des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

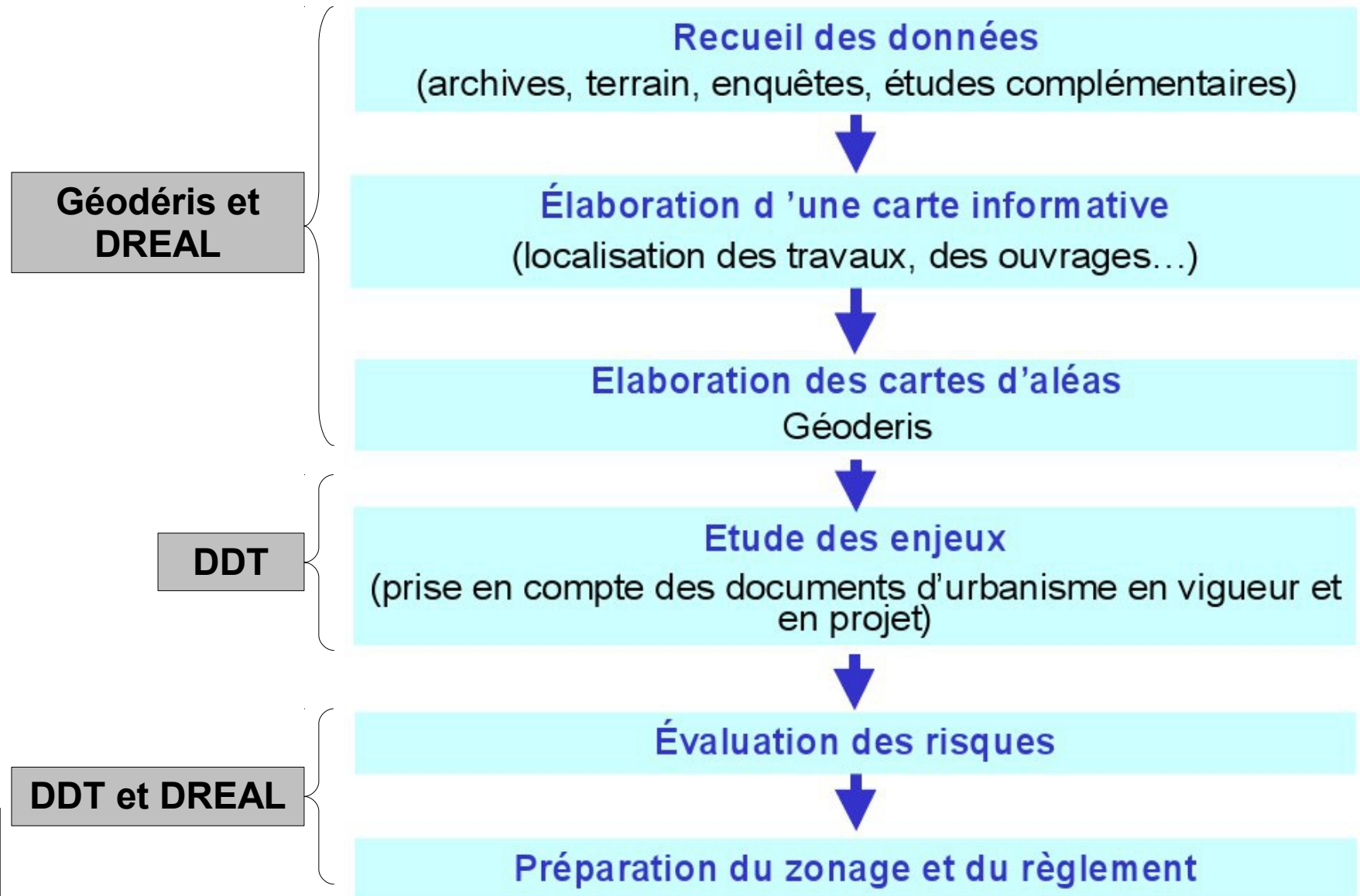
PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

4 – Le PPRM : son élaboration et sa mise en œuvre

Procédure d'élaboration et mise en œuvre

- Phase 1 : Préparation du dossier
- Phase 2 : Procédure administrative
- Phase 3 : Application du PPRM

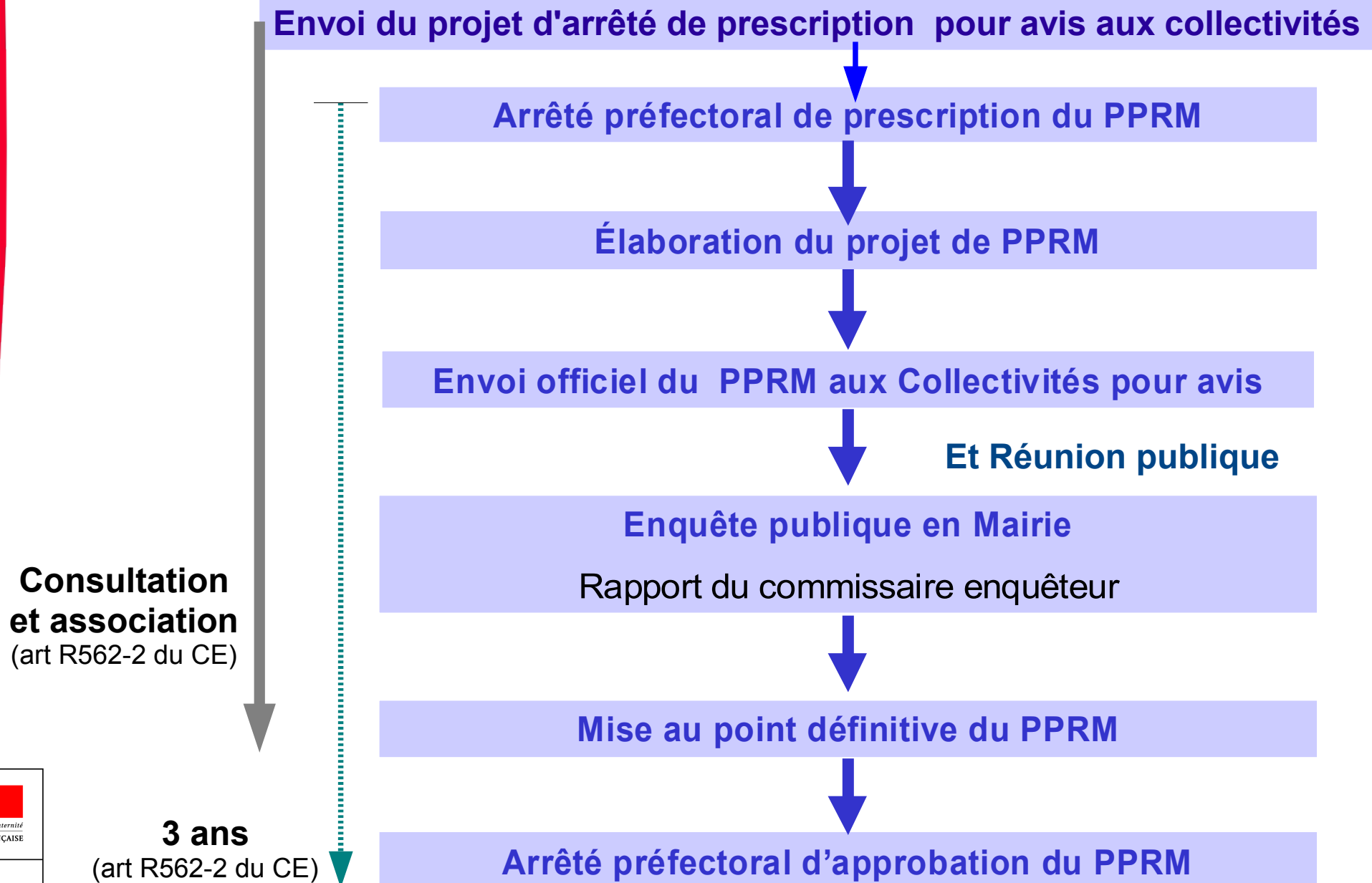
Phase 1 : Préparation du dossier



Procédure d'élaboration et mise en œuvre

- Phase 1 : Préparation du dossier
- Phase 2 : Procédure administrative
- Phase 3 : Application du PPRM

Phase 2 : Procédure administrative



Phase 2 : Procédure administrative

➤ Contenu de l'Arrêté Préfectoral de prescription

- Périmètre concerné
- Nature des risques pris en compte
- Services instructeurs
- Modalités de concertation
- Modalités d'association

➤ Contenu du dossier d'enquête publique

- | | | |
|--|---|-------------------------------------|
| 1- Une note de présentation | → | Pour expliquer et justifier |
| 2 - Des cartes (des aléas, des enjeux, zonage) | → | Pour délimiter et localiser |
| 3 - Un règlement | → | Pour définir les règles d'urbanisme |

Modalités de concertation (1)

1. Contexte

L'article R.562-2 du code de l'environnement prévoit **la concertation.**

2. A qui ?

Toute la population qu'elle soit ou non dans le périmètre d'étude

3. Objectifs de la concertation

- Informer, partager, écouter la population
- Favoriser une culture du risque

Modalités de concertation (2)

4. Où trouver des informations ?

- Réunion publique
- Dossiers en mairie
- Site internet de la préfecture
- Enquête publique

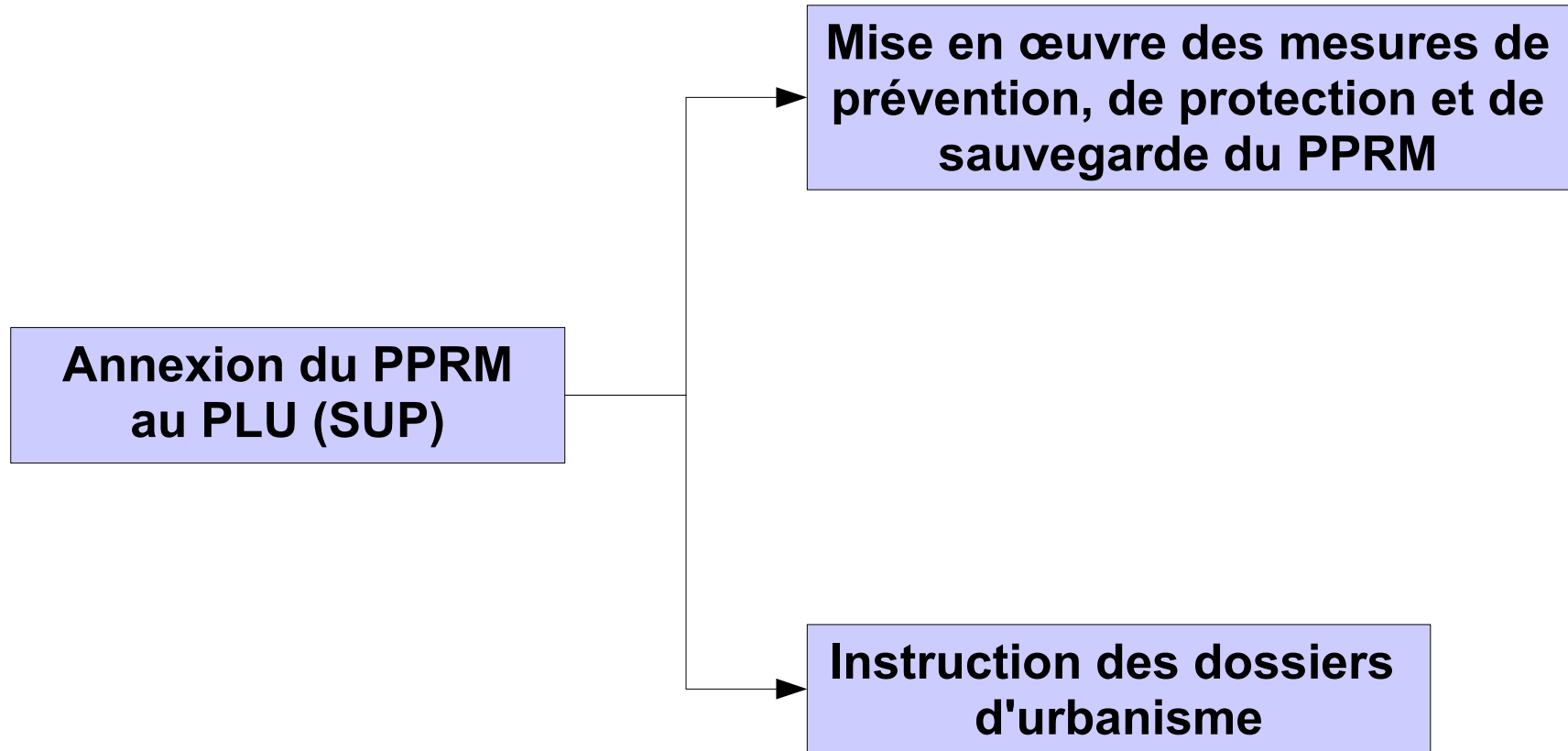
5. Comment faire part de vos remarques ?

- Réunion publique
- Registres en mairie
- Enquête publique
- Courrier à la mairie

Procédure d'élaboration et mise en œuvre

- Phase 1 : Préparation du dossier
- Phase 2 : Procédure administrative
- Phase 3 : Application du PPRM

Phase 3 : Application du PPRM



**Annexion du PPRM
au PLU (SUP)**

**Mise en œuvre des mesures de
prévention, de protection et de
sauvegarde du PPRM**

**Instruction des dossiers
d'urbanisme**

5 – Prescription du PPRM de Sainte Foy l'Argentière



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Prescription du PPRM

2006 : étude de Géodéris sur l'évaluation des aléas

2010 : mise à jour de l'étude suite à la mise en sécurité de 5 puits

août 2011 : information des maires des communes des résultats de l'étude

Décision de lancer le PPRM

octobre 2012 : réunion avec les maires des communes de Sainte Foy l'Argentière, Souzy, Saint Genis l'Argentière

8 novembre 2013 : **prescription du PPRM**

6 – Étude des aléas (Géodéris)

7 – Étude des enjeux

Étude des enjeux

Étape indispensable de la démarche qui permet d'assurer la cohérence entre les objectifs de prévention des risques et les dispositions qui seront retenues.

Définition :

Les enjeux sont les personnes, les biens, les activités, les éléments du patrimoine culturel ou environnemental menacés par un aléa ou susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci.

Les enjeux sont liés à l'occupation du territoire et à son fonctionnement.

Pour le PPRM, l'objectif est la protection des personnes et des biens.

Étude des enjeux

Caractérisation des enjeux

Objectifs :

- Identifier les éléments d'occupation du sol.
- Comprendre le fonctionnement du territoire.
- Mettre en évidence des enjeux particuliers.

Résultats à obtenir :

↳ une carte de synthèse des enjeux du territoire

Qui : l'État, avec les collectivités locales et les gestionnaires locaux.

Étude des enjeux

Méthode de recensement :

Les enjeux sont établis à partir de reconnaissances de terrain, des documents d'urbanisme existants ou de réunions avec les communes.

Ils sont cartographiés en terme :

- **d'occupation du sol** : zone d'habitat, zone agricole, ...
- **d'enjeux ponctuels** : ERP (écoles, hôpitaux,...), équipements (STEP, infrastructures,...), bâtiments industriels, etc...

Étude des enjeux

ENJEUX ponctuels

■ ERP

BÂTIMENTS

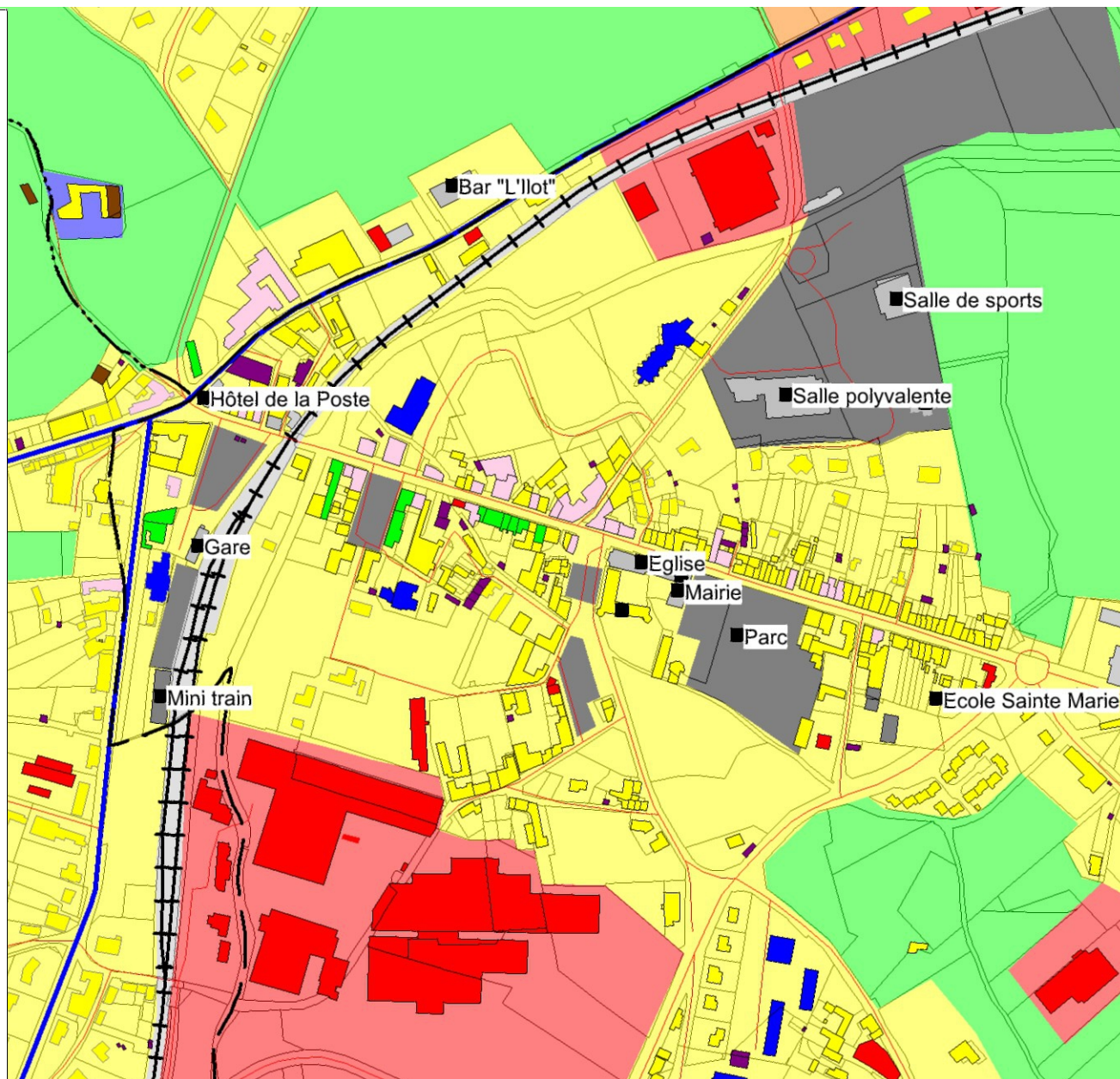
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Commerce
- Mixte commerce/habitation
- Batiment industriel
- Batiment agricole
- ERP
- Caserne de pompier
- Autre (abris, garage, ...)

OCCUPATION DU SOL

- Habitat dense
- Habitat peu dense
- Habitat diffus
- Zone d'activités industrielles
- Zone d'activités commerciales
- Zone rurale
- Espace ouvert recevant du public
- Ouvrages d'intérêt général
- Voie SNCF

ENJEUX linéaires

- Routes principales
- Routes secondaires
- Voie SNCF



8 – Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel

Action	Délai prévisionnel	Qui
Recensement des enjeux	D'ici fin juin 2014	DDT
Réunion publique	24 juin 2014 à Sainte Foy l'Argentière	DDT et DREAL
Préparation du règlement et du dossier de PPRM	2 nd semestre 2014	DDT et DREAL
Réunions d'association	1 ^{er} semestre 2015	DDT et DREAL
Réunion publique	Fin 1 ^{er} semestre 2015	DDT et DREAL
Bilan de la concertation	Fin 1 ^{er} semestre 2015	DDT et DREAL
Consultation des parties prenantes	2 ^{ème} semestre 2015	DDT et DREAL
Enquête publique	Fin 2015	DDT et DREAL
Approbation	2 ^{ème} trimestre 2016	Préfecture

Informations - Observations

Site internet départemental de l'État :

Site : www.rhone.gouv.fr

Rubrique : Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone

Mail : ddt-risques@rhone.gouv.fr

Pour les personnes n'ayant pas internet :

- **Cahier d'observations à l'entrée**

- **Adresses postales :**

DDT du Rhône
SPAR / UPR
165 rue Garibaldi – CS 33862
69401 Lyon Cedex 03

DREAL Rhône-Alpes
SPR / RTM
69453 Lyon cedex 06